



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Législature 2016-2021

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: Mme Pascale Vollenweider, Présidente

Séance ordinaire du **16 mars 2021**

Considérant que le préavis municipal N° 52 concernant:

Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis N° 52 **amendé** de la municipalité du 28 septembre 2020
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

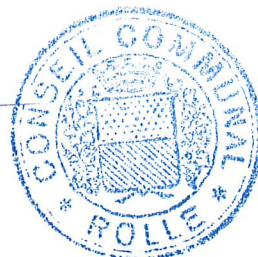
Décide

1. De fixer les indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026 à raison de :
 - Fr. **80'790.**— pour le syndic, représentant une activité (taux de rémunération) de 60%.
 - Fr. **53'860.**— pour chacun des 4 municipaux, représentant une activité (taux de rémunération) de 40%.
2. Que les jetons de présence et indemnités des associations et sociétés régionales et intercommunales indépendamment de leur forme juridique, reçus par les membres de l'Exécutif doivent être versés dans la caisse communale, dans le cas où le Municipal siège comme délégué de la Commune.
3. De fixer un montant forfaitaire de Fr.1'200.- par année pour les frais de téléphone.
4. Que les membres de l'Exécutif âgés de moins de 70 ans doivent s'affilier à la CIP aux mêmes conditions que le personnel communal.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 16 mars 2021

La Présidente


Pascale Vollenweider



La Secrétaire


Violaine Cherpillod